

PROJET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2025-2030

**LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR SALUE LES RECOMMANDATIONS DE
LA COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

Montréal, le 13 février 2025 – Le Conseil québécois du loisir (CQL) accueille favorablement les recommandations émises par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports à la suite de la consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel de Montréal 2025-2030. Ces recommandations reconnaissent le rôle essentiel du loisir culturel et de la pratique amateur dans le développement culturel de Montréal comme présenté dans le mémoire [Le loisir culturel : au premier plan du développement culturel de Montréal](#) déposé par le CQL et produit en concertation avec ses membres les organismes nationaux de loisir.

Le CQL souligne particulièrement l'importance de la recommandation R-20, qui vise à assurer, en partenariat avec le milieu, la réalisation d'une Stratégie de développement en loisir culturel et en pratique artistique amateur. Cette recommandation met en avant la concertation, la mutualisation des ressources et le soutien logistique aux organismes de loisir culturel, des éléments essentiels pour assurer une accessibilité et une participation culturelle élargies à Montréal.

Par ailleurs, le CQL se réjouit également des recommandations suivantes, qui rejoignent ses préoccupations et celles de ses membres en faveur d'un accès équitable et inclusif au loisir culturel :

- R-15 : Reconnaître l'histoire montréalaise comme un élément fondamental de la culture de la métropole et développer une stratégie de mise en valeur de son patrimoine avec les acteurs et actrices du milieu, qui comprend les 17 sociétés d'histoires locales.
- R-16 : Renforcer le rôle culturel et l'offre de services des bibliothèques et des Maisons de la culture, notamment diversifiant l'offre en accueillant davantage de productions locales.
- R-23 : Adopter une politique de diffusion favorisant la musique québécoise, en intégrant la musique francophone dans les activités culturelles, de loisir et sportives et dans les espaces publics.
- R-24 : Simplifier l'accès aux programmes de financement en allégeant les processus administratifs, comme le nouveau programme de soutien « Participation culturelle dans les quartiers », qui permet la réalisation d'activités en médiation culturelle, loisir culturel et pratique artistique amateur, mise en valeur du patrimoine et créativité numérique en offrant des financements sur un à trois ans.



-
- R-25 : Soutenir la vitalité culturelle des quartiers par la médiation culturelle et le déploiement d’initiatives locales favorisant l’engagement citoyen, comme l’accès à plus de locaux pour la tenue d’activités culturelles qu’elles soient professionnelles ou amateurs.

« Nous souhaitons que ces recommandations soient retenues lors de l’adoption de la Politique de développement culturel. Elles reconnaissent l’importance du loisir culturel et de la pratique artistique amateur comme leviers essentiels de développement culturel et social. Elles offrent des solutions concrètes pour assurer un accès élargi au loisir culturel et renforcer la place des organismes œuvrant en loisir dans l’écosystème culturel montréalais », a déclaré Sonia Vaillancourt, directrice générale du CQL.

Le CQL réitère son engagement à travailler en collaboration avec les instances municipales montréalaises et ses partenaires du milieu afin de concrétiser ces recommandations dans la prochaine politique, ainsi que dans des programmes et des ressources, pour favoriser un développement culturel inclusif et accessible à toutes et tous.

À propos du Conseil québécois du loisir

Le Conseil québécois du loisir (CQL) regroupe et représente 38 organismes nationaux de loisir, lesquels rassemblent plus de 5 000 organisations locales et régionales qui sont soutenues par des centaines de milliers de bénévoles. Organisation mobilisatrice qui agit de façon structurante pour le milieu du loisir dans le cadre d’un forum ouvert pour ses membres et les alliés du loisir, le Conseil québécois du loisir a pour mission de contribuer à l’accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l’apport du milieu associatif.

- 30 -

Source : Conseil québécois du loisir

Information :

Pascal Desparois, directeur des communications et des événements

cqlcommunication@loisirquebec.com | 514 252-3132 poste 3688

